

Réflexion sur ce que pourrait être le contenu d'une loi héritage des JOP  
#Paris2024

**« Réinventer le Sport : Plus qu'une Activité, un mode de vie »**

Version courte sans les slides

# En synthèse « Réinventer le sport : plus qu'une activité, un mode de vie. »

Ce document est une proposition pour alimenter la réflexion dans le cadre du débat sur ce que pourrait être la future loi héritage des JOP #Paris2024. Une loi héritage ou une loi testament j'écrivais récemment. Une loi héritage bien sûr, une loi cadre évidemment.

Fruit d'une réflexion sur plusieurs années, le document repart de l'organisation mise en place après la seconde guerre mondiale, fait le constat que la promesse d'une nouvelle gouvernance du sport sur les territoires, pleinement effective en 2024, n'est pas tenue.

« **Le sport** » est la **croisée des chemins**. Dans ce contexte une analyse prospective des tendances lourdes est nécessaire pour porter une vision sur la place du sport dans la société à une échéance de 15 ans.

Je propose ensuite ma **vision** qui repose sur **une approche holistique et sociétale du sport reposant sur 3 piliers**

- **La littératie physique, une hygiène de vie**
- **Le sport et l'APS un bien commun**
- **La performance sportive une valeur d'exemplarité**

Le modèle de développement est à reconstruire à partir des territoires sur une logique de polycentrisme maillé et de répartition des compétences entre les acteurs.

Une réorganisation à partir

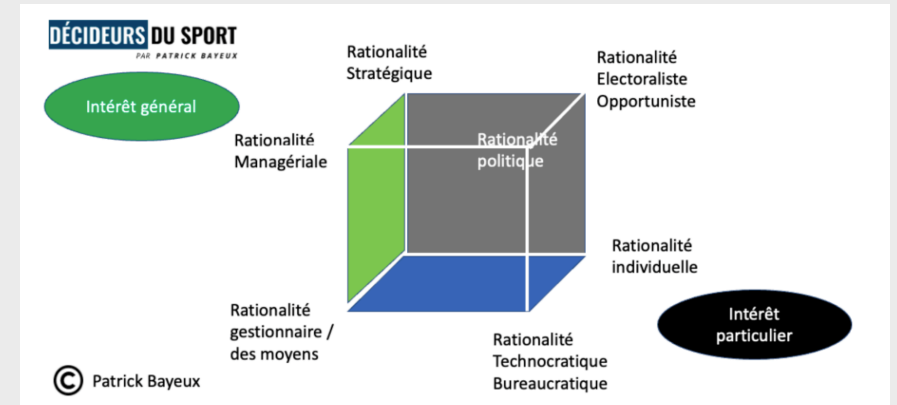
- **De l'offre :**
  - A partir de la carte scolaire et des équipements et aménagements sportifs dont la conception et l'exploitation sont renouvelées
  - A partir d'un club à 360°
- **D'une meilleure prise en compte de la demande**
  - Avec la création d'un PassAPS, dont disposeraient tous les Français dès leur entrée à l'école maternelle
  - D'une approche générationnelle des besoins et des demandes
- **Des financements**
  - Le déplaçonnement de la taxe buffet et de la taxe sur les paris sportifs
  - Le recours à des financements privés - publics
- **Et du cadre législatif avec**
  - la distinction entre les **Fédérations sportives détentrices de prérogatives de service public** (et non plus délégataires de service public) et les **Organismes en charge du développement du Sport et de l'Activité Physique** (fédérations, structures publiques, privées associatives et commerciales ... )
  - Une répartition des compétences et une re définition du périmètre de service public des différents acteurs

# En guise d'échauffement

**Le mouvement sportif est une fiction** au sens il ne peut pas être considéré comme un ensemble uniforme.

**Croire aujourd'hui que les élus sont en mesure de définir une politique publique rationnelle sur le long terme est de plus en plus une illusion.** Force est de constater qu'aujourd'hui au-delà de la rationalité limitée dans la prise de décision (<https://patrickbayeux.com/notre-vision-de-la-decision/>), c'est le temps court qui dicte les agendas et décisions. L'immédiateté du temps exacerbée par les réseaux sociaux pose la question de la capacité des décideurs à porter des politiques sur le long terme. Ce tableau pour rappeler qu'il est essentiel en matière de politique publique est de définir d'abord la finalité, la vision, ... et ensuite l'organisation et les moyens.

**La nouvelle gouvernance du sport est une désillusion** au sens où elle aurait dû produire ses effets en 2024. Si c'est le cas pour la haute performance, on est très loin du compte pour la gouvernance du sport dans les territoires.



Niveau	Élément de politique publique	Déclinaison	Indicateurs
Politique	Finalités	– Ensemble de valeurs idéologiques, philosophiques, personnelles ou collectives dans un contexte déterminé/politique globale	Contexte, engagement
	Orientations	– Assemblage d'idées constituant une politique sectorielle (sportive)/politique sectorielle (éducation, insertion, compétitions, spectacles, loisirs...) à destination d'un public cible	Impact attendu : changement direct ou non
Stratégie	– Objectifs stratégiques	– Buts que l'on se propose d'atteindre	Résultats attendus : bénéfices retirés par les public cible
	– Programmes d'action	– Domaines ou leviers d'action sur lesquels va se construire l'action publique (équipement, soutien, animation, promotion...)	
	Plans d'action	– Liste des actions mises en œuvre – Gestion des moyens en fonction du niveau d'activité	
Tactique	Mode de gestion /allocations de ressources / outils	– Organisation et moyens mobilisés par actions – Outils mis en place	Realisations attendues : espace temps, cout, productivité
Opérationnel	Mise en œuvre de l'action	– Processus retenu et tâche à réaliser par actions	

© Patrick Bayeux

## Sommaire

**Le système institutionnel : une évolution en 3 temps**

**La nouvelle gouvernance aurait dû être pleinement effective en 2024, c'est raté**

**Le « sport » à la croisée des chemins face à des défis à relever et des tendances lourdes**

**Quelle vision ? quel modèle ? Quels équipements ? Quelle place pour les clubs ?**

**Quel nouveau cadre ?**

## **Le système institutionnel : une évolution en 3 temps**

# Le système institutionnel : une évolution en 3 temps

Le modèle actuel de la gouvernance du sport a survécu à deux grandes périodes : des années d'après-guerre aux premières lois de décentralisation en 1983, et de la décentralisation à la décennie 2010 2020.

**Avant la décentralisation**, le sport en France s'est construit sur une organisation verticale basée sur la tutelle de l'Etat sur les communes. L'organisation était simple. La pratique se limitait à la compétition sportive dans les clubs et à l'éducation physique à l'école. Les financements étaient essentiellement publics.

**Des années 80 jusqu'à la seconde décennie du 21<sup>ème</sup> siècle**, l'organisation du sport s'est complexifiée en raison notamment de la création de collectivités territoriales de plein exercice, du renforcement de l'intercommunalité, de l'apparition d'opérateurs privés qui ont accompagné le phénomène de massification et de diversification de la pratique sportive. C'est au cours de cette période que le paysage audiovisuel est chamboulé, privatisation des chaînes TV, arrivée d'internet ...

Durant ces 40 années post décentralisation, les acteurs du sport sont entrés dans un processus de contractualisation tous azimuts. Le club contractalise avec la commune, l'intercommunalité, le département, la région, l'Etat et parfois plusieurs fois avec la même collectivité sur des politiques différentes. Quant aux collectivités territoriales, la règle est devenue le co-financement des projets, ce qui a pour conséquence de ralentir les initiatives et de compliquer des démarches déjà lourdes.

# Le système institutionnel : une évolution en 3 temps

Complexité du modèle, manque de lisibilité des politiques sportives et des missions respectives des différents acteurs, manque de cohérence entre les décisions, absence de concertation entre les acteurs pour gérer une compétence partagée, saupoudrage des moyens, superposition des interventions, difficulté à s'adapter à l'évolution de la demande sociale sont les marqueurs de cette seconde période.

Les objectifs de maîtrise des dépenses publiques et la réforme territoriale (loi MAPTAM - loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles-, loi relative à la délimitation des régions et loi NOTRe - loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république) auraient dû signer la fin d'un modèle de conduite de politiques publiques fondée sur la hiérarchie contractuelle et la dépendance publique.

« **La nouvelle gouvernance du sport** » devait être au cœur de ce processus de transformation dans un contexte de ressources de plus en plus rare et un secteur où les collectivités territoriales sont les premiers financeurs du sport en France.

la promesse de la nouvelle gouvernance du sport était de porter une vision pour le sport Français.

Une vision faisant du sport un bien commun.

Une vision définie et partagée entre les acteurs du sport au sein de l'ANS / Etat, mouvement sportif, collectivités territoriales et monde économique et paritaire.

Une vision pour laquelle les acteurs s'engagent.

**Une nouvelle gouvernance pleinement effective en 2024, c'est raté !**



# Une nouvelle gouvernance pleinement effective en 2024, c'est raté !

Dans ce contexte, la création de l'ANS intervient le 24 avril 2019

5 ans après au niveau national la nouvelle gouvernance n'a pas produit ses effets à l'exception de la compétence pour laquelle l'Etat a gardé la main au sein du CA de l'ANS : le haut niveau et la haute performance.

La promesse était une « *gouvernance partagée à responsabilités réparties* ». Le résultat est :

- Absence de débat, pas de vision partagée, ou, une vision essentiellement portée par l'Etat et l'absence d'engagement des autres acteurs.
- Aucune mobilisation des réseaux au service d'une vision partagée et d'un bien commun
- Pas de réflexion sur qui fait quoi ? Pas de responsabilités réparties.
- Un fonctionnement qui s'est complexifié
- la reproduction du CNDS en pire
- Des acteurs spectateurs / des spect-acteurs en particulier au niveau des territoires.
- Absence de consolidation de ce qu'apportent tous les acteurs au développement du sport

Une « *gouvernance partagée sans responsabilités réparties* » résume la cour des comptes.

ACCUEIL · ACTUALITÉS · CONFÉRENCE RÉGIONALE DU SPORT : POUR LA COUR DES COMPTES LEUR BON FONCTIONNEMENT PASSE PAR UNE CLARIFICATION DES COMPÉTENCES OU LA DÉSIGNATION DE CHEFS DE FILÂT.

ACTUALITÉS, EDITOS, GOUVERNANCE DU SPORT | Juin.19.2022 | 5:02 pm



**CONFÉRENCE RÉGIONALE DU SPORT : POUR LA COUR DES COMPTES LEUR BON FONCTIONNEMENT PASSE PAR UNE CLARIFICATION DES COMPÉTENCES OU LA DÉSIGNATION DE CHEFS DE FILÂT.**

ACCUEIL · ACTUALITÉS · L'ANS A 5 ANS MAIS SUR LES TERRITOIRES, LA NOUVELLE GOUVERNANCE EST TOUJOURS EN PÉRIODE DE RODAGE PAR PATRICK BAYEUX

ACTUALITÉS, EDITOS, GOUVERNANCE DU SPORT | Avr.24.2024 | 5:40 am



**L'ANS A 5 ANS MAIS SUR LES TERRITOIRES, LA NOUVELLE GOUVERNANCE EST TOUJOURS EN PÉRIODE DE RODAGE PAR PATRICK BAYEUX**

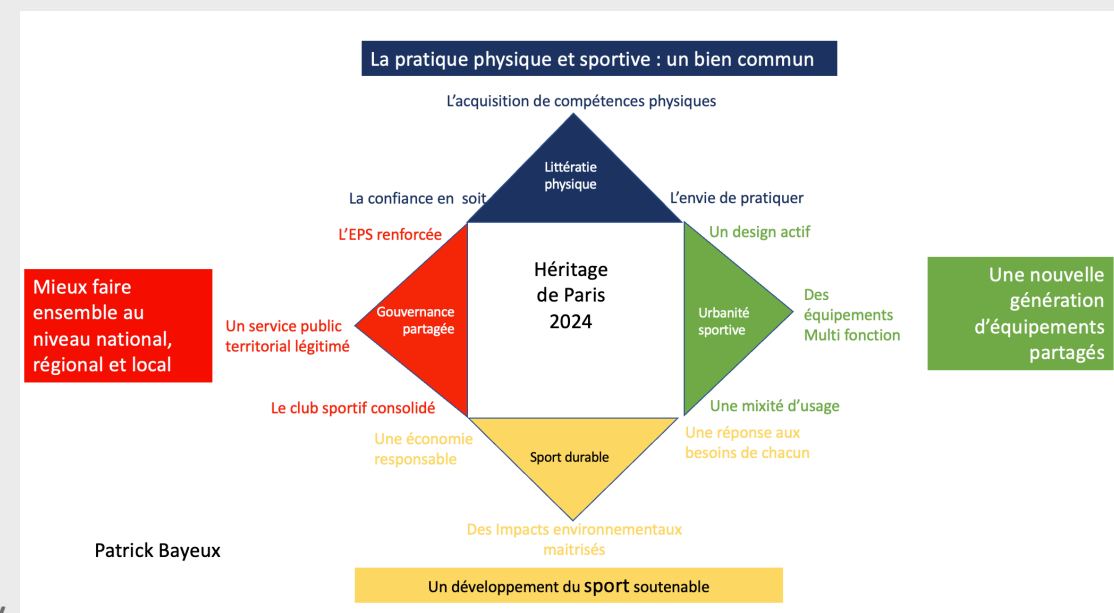
# Une nouvelle gouvernance pleinement effective en 2024, c'est raté !

L'absence de clarification des compétences ou de désignation de chefs de file comme le prévoyait le rapport nouvelle gouvernance explique, comme d'ailleurs l'a indiqué à cour des comptes, ce manque d'engagement des acteurs sur les territoires à l'exception de l'Etat, sur qui repose aujourd'hui l'administration des conférences régionales, et de l'ANS sur qui repose les financements.

## Une nouvelle gouvernance qui aurait dû porter l'héritage de Paris 2024, c'est mal barré

La nouvelle gouvernance aurait dû être pleinement opérationnelle en 2024 pour porter l'héritage des JOP #Paris2024. Voici qu'elle était ma vision, elle n'a pas changé.

Quelle erreur que d'avoir confié l'héritage des jeux au COJO. L'agence nationale du sport a été créée pour ça ! Erreur historique, mais c'est trop tard.



# Une nouvelle gouvernance pleinement effective en 2024, c'est raté !

## Dans un contexte

- Où l'arbre Olympique cache la forêt des besoins insatisfaits
- D'un déficit public abyssal
- D'une situation géopolitique internationale inquiétante
- D'une campagne présidentielle qui se cache ...

## Que fait-on ?

On répare un modèle périmé sur les bases du rapport Buffet Diagona et du rapport d'enquête de l'Assemblée nationale ?

On attend une nouvelle loi de décentralisation ? (cf. le rapport Woerth)

On se projette et on construit le modèle qui répond aux nombreux défis des 15 prochaines années ?



# Le « sport » à la croisée des chemins face à des défis à relever et des tendances lourdes

# Le « sport » à la croisée des chemins face à des défis à relever et des tendances lourdes

Notre choix est de se projeter vers l'avenir. Le sport est confronté à de nombreuses tendances lourdes dont certaines sont déjà engagées depuis plusieurs années, certaines plus récentes ....

- L'évolution démographique avec un vieillissement de la population
- Le choc générationnel et une manière de consommer le sport et les APS totalement différente entre les générations
- L'évolution des modes de vies et des demandes sociales. Le rapport au temps, au travail, au loisir, les motivations pour la pratique sont des éléments essentiels à prendre en compte pour recomposer l'offre sportive
- L'accélération de la transformation digitale et la croissance de l'IA Intelligence artificielle
- Les enjeux climatiques et environnementaux et leur impact sur l'organisation des pratiques, des compétitions mais également la conception des équipements sportifs dans un contexte où le foncier va devenir rare et cher en raison du ZAN (Zéro Artificialisation Nette)
- Les évolutions géopolitiques et institutionnelles
- « L'inclusion équitable »
- Un contexte de ressources de plus en plus rares pour les collectivités locales

# Le « sport » à la croisée des chemins face à des défis à relever et des tendances lourdes

Les effets attendus de ces tendances sont multiples et impactent directement les pratiquants, questionnent la place des fédérations et imposent aux décideurs publics de faire des choix

Pour les pratiquants :

- Connecté le pratiquant peut comparer l'offre de pratiques : accessibilité –coût – avis des consommateurs... Il a connaissance des offres des clubs (cf. plateforme mon club près de chez moi)
- Il peut également enrichir sa propre data et se comparer aux autres et à soi-même.
- Il a accès à une offre diversifiée et donc la possibilité de zapper.
- Il peut pratiquer de plus en plus de manière autonome ... dans son garage (c'est du vécu) à partir de son salon
- L'offre d'activité est exponentielle
- Les pratiques sportives organisées pourraient apparaître comme des activités sociales accessoires en comparaison des enjeux liés au dérèglements climatiques et à ses effets sur les territoires
- Pour les sportifs de haut niveau c'est une révolution que la DATA et l'IA ont apporté dans la gestion de la haute performance

Pour les fédérations et les clubs :

- Faut-il une fédération de licenciés, d'adhérents, de pratiquants ? Comment les fidéliser et répondre à leurs attentes dans un contexte où l'offre est de plus en plus concurrentielle et la demande compétitive de moins en moins importante.
- Les fédérations peuvent-elles diversifier leur offre pour aller chercher de nouveaux licenciés, adhérents, pratiquants ? Doivent elles avoir une approche générationnelle ?
- Comment valoriser la DATA, doivent-elles basculer dans le métayers et l'IA ? .
- Quel est le risque d'une standardisation de l'offre et donc d'une concurrence accrue par d'autres structures ?

# Le « sport » à la croisée des chemins face à des défis à relever et des tendances lourdes

Pour les politiques publiques

- La gestion des pénuries conduira inéluctablement à des arbitrages où le sport pourrait être une variable d'ajustement de la gestion des ressources essentielles aux activités humaines. ( Ceci sera d'autant plus violent si les décideurs n'ont pas clarifié qui fait quoi).
- Les équipements sportifs pourraient faire les frais du ZAN.
- L'Etat peut-il continuer à être présent sur tous les sujets ?
- Va-t-on enfin répartir les compétences entre les acteurs sur les territoires et entre les collectivités territoriales ?
- Va-t-on vers un abandon des subventions au profit d'un soutien à la personne ?
- Va-t-on glisser progressivement d'une logique d'égalité à une logique d'équité ?

Etc...

Toutes ces questions doivent être cœur d'une réflexion prospective pour imaginer ce que sera « le sport » et sa gouvernance de demain.

**Quelle vision ? quel modèle ? Quels équipements ? Quelle place pour les clubs ?**



# Quelle vision ? quel modèle ? Quels équipements ? Quelle place pour les clubs ?

## Ma vision, une vision politique : une approche holistique et sociétale du sport reposant sur 3 piliers

### Le sport et l'APS un bien commun

Le sport et l'APS sont considérés comme un patrimoine partagé, accessible à tous. La pratique physique et sportive est un droit fondamental, similaire à l'accès à l'éducation ou à la santé. La ville et les infrastructures sportives sont conçues pour favoriser l'inclusion et encourager la participation de toute la communauté.

### La Littératie physique et sportive , une hygiène de vie

La littératie physique et sportive est une compétence clé, enseignée dès le plus jeune âge. Elle comprend non seulement la capacité à pratiquer diverses activités physiques, mais aussi la compréhension des règles, l'appréciation de l'esprit sportif et la connaissance des bénéfices du sport pour la santé physique et mentale. L'activité physique et sportive est intrinsèquement liée au concept d'hygiène de vie. La pratique régulière d'activités physiques est promue comme un pilier de la santé, au même titre qu'une alimentation équilibrée ou un sommeil de qualité.

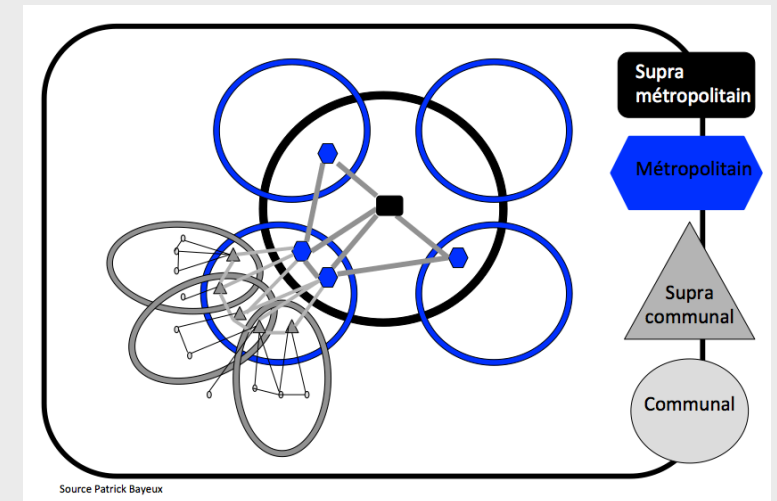
# Quelle vision ? quel modèle ? Quels équipements ? Quelle place pour les clubs ?

## La performance sportive une valeur d'exemplarité

Les athlètes de haut niveau que ce soit en club ou dans des disciplines individuelles sont vus comme des modèles inspirants, non seulement pour leurs exploits, mais aussi pour leur engagement en faveur des valeurs éthiques et sociales. Les récits autour de la performance sportive mettent en lumière le chemin parcouru, les défis surmontés et la capacité à travailler en équipe.

## Un modèle à reconstruire à partir des territoires sur une logique de polycentrisme maillé et de répartition des compétences

- Des structures décentralisées et interconnectées
- Des compétences clarifiées
- Des structures autonomes en termes de décision et de gestion
- Une prise de décision ascendante
- Une organisation basée sur la subsidiarité
- Une organisation simplifiée reposant sur des acteurs qui apportent une plus value.
- Un retour à la proximité abandonnée depuis 30 ans
- Une organisation flexible et innovante adaptable aux besoins locaux



# Quelle vision ? quel modèle ? Quels équipements ? Quelle place pour les clubs ?

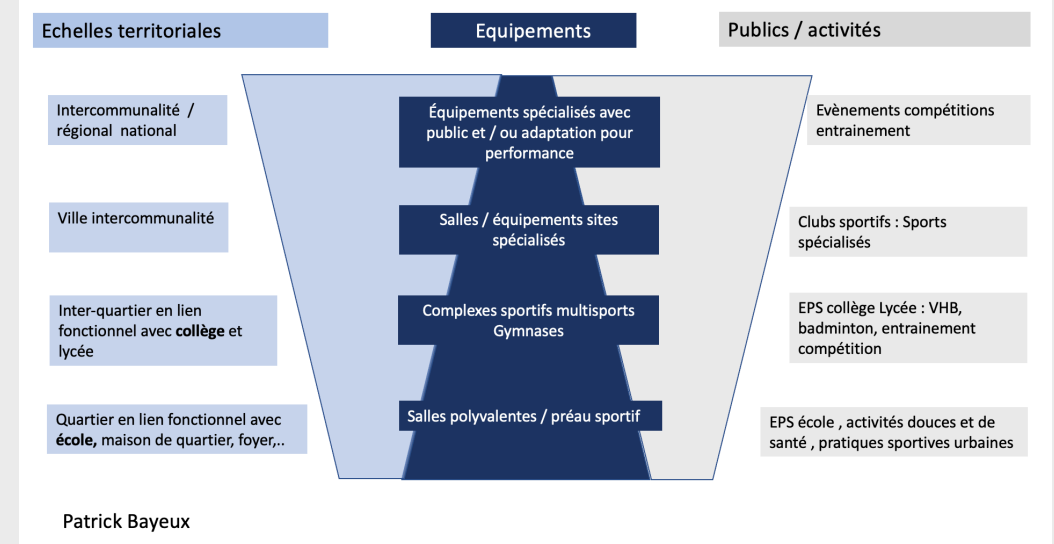
## Une réorganisation de l'offre à partir des équipements aménagements sportifs et de la carte scolaire

J'ai toujours été convaincu que les équipements et aménagements sportifs sont le levier le plus structurant dans la construction d'une politique publique sportive. Les équipements sont pérennes structurants et ne sont pas soumis aux aléas politiques de notre organisation démocratique.

Tout comme l'implantation des équipements scolaires obéit à des statistiques imparables (nombre d'établissements / habitant), l'offre publique en équipements sportifs doit être pensée à l'échelle des bassins de vie de population et donc de la carte des établissements scolaires.

### Ma vision est simple

- Une école, un plateau d'EPS (couvert c'est l'idéal), une salle de motricité. Des équipements ouverts hors temps scolaire avec un club, une association, une maison de quartier, un agent public, ... en référent pour accueillir la pratique libre sur le plateau et les activités dans la salle, activités encadrées par un club, une association, une maison de quartier, un éducateur territorial des APS, un coach, ....



# Quelle vision ? quel modèle ? Quels équipements ? Quelle place pour les clubs ?

- Un collège / un lycée, un complexe sportif avec un gymnase, une ou deux salles spécialisées voire un terrain extérieur et parfois une petite piste d'athlétisme. Des équipements ouverts en dehors du temps scolaires aux clubs sportifs qui d'ailleurs pourraient créer des ententes pour les exploiter. Il est essentiel de repenser la place de ces complexes sportifs dans un contexte où le foncier est de plus en plus rare et que de nombreuses collectivités sont en train de rénover ces équipements pour répondre au décret tertiaire. **Les rénover à l'identique sans en transformer l'usage serait une erreur historique.**

Viennent ensuite les équipements spécialisés, piscines, stades, salles de gymnastique, d'escrime, salles de combat, patinoires, ... des équipements implantés à l'échelle de l'intercommunalité parfois sur le même site du complexe sportif.

Et enfin les grands équipements sportifs destinés à recevoir du public qui eux sont communautaires ou métropolitains.

ACCUEIL · EDITOS · QUELS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR QUELLE ÉCHELLE TERRITORIALE POUR QUELS USAGES ?



ACTUALITÉS, AMÉNAGEMENTS - ÉQUIPEMENTS, EDITOS  
Oct.04 | 9:25

**QUELS ÉQUIPEMENTS  
SPORTIFS POUR QUELLE  
ÉCHELLE TERRITORIALE  
POUR QUELS USAGES ?**

ACCUEIL · ACTUALITÉS · LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : UNE FAUSSE BONNE IDÉE ? PAR PATRICK BAYEUX



ACTUALITÉS, AMÉNAGEMENTS - ÉQUIPEMENTS, EDITOS  
Oct.26.2023 | 12:00

**LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES  
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : UNE  
FAUSSE BONNE IDÉE ? PAR PATRICK  
BAYEUX**

ACCUEIL · ACTUALITÉS · L'ÉQUIPEMENT SPORTIF, L'IMPENSÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES SPORTIVES DE L'ÉTAT DEPUIS PLUS DE 20 ANS  
PAR PATRICK BAYEUX



ACTUALITÉS, EDITOS | Mar.25.2024 | 6:00 am

**L'ÉQUIPEMENT SPORTIF, L'IMPENSÉ  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
SPORTIVES DE L'ÉTAT DEPUIS PLUS  
DE 20 ANS PAR PATRICK BAYEUX**

# Quelle vision ? quel modèle ? Quels équipements ? Quelle place pour les clubs ?

## Une conception et une exploitation renouvelée des équipements sportifs

Rénovation thermique, décret tertiaire, loi ENR obligent les collectivités à rénover leur patrimoine sportif. Dans le même temps le ZAN Zéro Artificialisation Nette et son corolaire un foncier de plus en plus rare et de plus en plus cher doivent impérativement pousser les décideurs du sport à s'interroger sur ce qu'est l'équipement sportif de demain.

Ce serait une erreur de rénover les complexes sportifs à l'identique dans des territoires où l'on sait que le foncier sera de plus en plus rare.

**La proposition est de densifier la construction** (sur plusieurs étages) et d'imaginer de nouveaux modes de portage dans le cadre du **montage public privé, privé public** dans lesquels les clubs ont toute leur place.

Ceci pose directement la question de ce qu'est le club de demain.

## Pour quelle politique éducative sportive ?

Ma vision n'a pas changé depuis le début des années 90 sur le sujet, et je déplore l'abandon de l'offre de proximité depuis le début des années 90 dans quelques secteurs que ce soit d'ailleurs, je reste convaincu qu'il faut construire une offre de proximité avec l'affirmation d'un service public des APS entre le service public de l'EPS et le service public des compétitions sportives. Ce service public des APS piloté par les communes s'organiserait sur le temps périscolaire (par exemple dans les équipements des écoles évoqués précédemment).

# Quelle vision ? quel modèle ? Quels équipements ? Quelle place pour les clubs ?

## C'est quoi le club de demain ?

- En termes de positionnement et de missions
- En termes de dimensionnement, de territoire géographique

Il n'existe pas de réponse unique bien sûr. Je l'ai dit d'entrée le mouvement sportif n'est pas un tout uniforme. Le club est avant tout un rassemblement de personnes qui souhaite mener ensemble un projet commun. Mais est-ce qu'on continue sur le club instrumentalisé, couteau suisse des politiques publiques qui donne le « sentiment que le sport sert de faire valoir pour porter des politiques tous azimuts, pour éteindre des incendies pour se donner bonne conscience ou quand le temps des évènements arrive pour s'afficher auprès de nos sportifs... » J'ai le sentiment que le mouvement sportif doit s'interroger sur l'avenir du club.

- Est-ce un club à 360° ? Un club qui construit son offre en réponse aux demandes des différentes générations.
- Un « club hybride » qui s'adapte aux besoins de chaque génération.
- Un club entre le club à l'ancienne (le club barbecue) et le club garderie / service ?
- Un club multisports qui se positionne comme un réel interlocuteur des acteurs locaux pour structurer une offre professionnaliser l'encadrement mailler le territoire à l'échelle intercommunal ?
- Un club intercommunal qui regroupe des disciplines proches pour gérer des équipements sportifs ?
- Un club qui conjugue le développement d'un territoire (intercommunal ou supra communal selon le cas) tout en assurant l'offre de proximité ?
- D'ailleurs pour le mouvement sportif n'a jamais réellement pris en compte la dimension intercommunale dans son organisation ?

## Quel nouveau cadre ?

## Quel nouveau cadre ?

Il s'agit ici de proposer un nouveau cadre de gouvernance pour accompagner cette vision et ce modèle.  
Un nouveau cadre qui passe par

- **La redéfinition des relations entre l'Etat et les acteurs en charge de la promotion et du développement du sport et des APS. Il s'agit ici de distinguer**
  - **D'une part les Fédérations sportives détentrices de prérogatives de service public** (et pas délégataire de service public, la délégation de service public au sens de la loi Sapin nécessite une mise en concurrence tous les 5 ans). Ces fédérations sportives sont responsables de l'organisation des compétitions, de leur régulation, de la promotion et du développement de leur(s) discipline (s) dans le cadre des politiques et objectifs nationaux
  - D'autre part des **Organismes en charge du développement du Sport et de l'Activité Physique. Cette catégorie regroupe des fédérations, structures publiques, privées associatives et commerciales ...** en charge de la promotion du sport et de l'activité physique comme moyens essentiels d'améliorer la santé publique et le bien-être individuel.
- **La répartition des compétences entre les acteurs sur les territoires.** Soit la loi définit au niveau national les compétences, soit la loi fait obligation aux conférences régionales du sport de définir les compétences des acteurs comme c'était prévu initialement dans le rapport sur la nouvelle gouvernance et comme l'a également indiqué la cour des comptes dans son rapport. Cette disposition permettra revenir à l'esprit qui avait conduit à la création de l'ANS, sous la forme d'un GIP, une « gouvernance partagée à responsabilités réparties ». Une gouvernance partagée à responsabilité répartie impose de redéfinir les missions de service public de chaque acteur, mais également de consolider leurs interventions directes et indirectes et, certainement d'envisager une présidente tournante de l'ANS pour mieux symboliser les responsabilités réparties.



## Quel nouveau cadre ?

- **La redéfinition des relations et des moyens entre le sport pro, le sport amateur, leur financement par les différents acteurs** et en particulier le dé plafonnement des taxes sur les paris sportifs et la taxe buffet, une fiscalité à taux réduit sur tout le secteur du développement du Sport et de l'Activité Physique, la redéfinition du soutien des collectivités territoriales aux clubs professionnels,
- **La facilitation des montages privés publics** avec notamment
  - la modification du code de la propriété des personnes publiques pour permettre à un club d'exploiter une enceinte sportive sans l'obligation de le mettre en concurrence,
  - la possibilité pour les collectivités territoriales d'acheter des prestations de services / de verser des subvention (SIEG) sur du long terme dans le cadre d'opération initiées par des opérateurs privés commerciaux ou associatifs,
  - la création d'un fond de soutien aux investisseurs pour des projets de construction d'équipements sportifs privé publics
- **La création d'un Pass'APS pour tous les pratiquants quelle que soit la structure d'accueil.** Pass'APS numérique universel dont le numéro serait donné à vie à partir de l'entrée à l'école. Ce pass universel permettrait de stocker toute la vie sportive de son titulaire, que ce soit en tant que pratiquant, en tant qu'éducateur, en tant que bénévole. Figureraient également les résultats sportifs, les tests du savoir nager, du savoir rouler, le suivi médical, les formations, qualifications diplômes, l'expérience professionnelle, les activités bénévoles, mais aussi les performances, les tests de conditions physique (qui seraient généralisés) ...
- La création d'un contrat **contrat bénévole notamment pour les séniors.**